EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 31

RACCORDEMENT DU GYMNASE RENÉ SOULIER AU RÉSEAU DE CHALEUR DE BOIS DU LYCÉE LAFAYETTE-CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA RÉGION AUVERGNE ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA RÉGION AUVERGNE, LE LYCÉE LAFAYETTE ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La région Auvergne souhaite installer une chaufferie bois pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire du Lycée Lafayette.
Le gymnase René Soulier, propriété de la Ville de Clermont-Ferrand est situé à moins de 50 mètres de cette future chaufferie. Ce gymnase est aujourd'hui équipé d'une chaufferie au gaz naturel qui date de 1991 et des travaux de rénovation et de mise aux normes seront nécessaires dans les prochaines années.

Ainsi, il est proposé de raccorder le gymnase René Soulier à la future chaufferie bois du Lycée Lafayette.

- Investissement : le coût d'investissement global pour la ville de Clermont-Ferrand serait de 33 900 € HT pour le surdimensionnement de la chaufferie du lycée et le raccordement du gymnase est de 50 000 € HT environ pour la mise aux normes des installations de distribution d'énergie au sein du gymnase.

Le coût d'une rénovation de la seule chaufferie du gymnase est évalué à 125 000 € HT.

- Fonctionnement : Ce raccordement permettrait une économie de fonctionnement de 20 %, soit environ annuellement 12 500 € TTC contre 15 000 € TTC aujourd'hui.

Afin de saisir cette opportunité, le montage juridique suivant est proposé :

- En phase travaux :

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage Région Auvergne – Ville de Clermont-Ferrand devrait être signée pour un montant de 33 900 € HT à la charge de le Ville et 872 100 € HT à la charge de la Région Auvergne. Les travaux secondaires (estimés à 50 000 € HT) devraient alors être portés en maîtrise d'ouvrage Ville de Clermont-Ferrand ou éventuellement au travers de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour assurer la bonne coordination des travaux.

- En phase exploitation :

Pour l'exploitation du chauffage, il conviendrait de conventionner sous forme d'un groupement de commande avec la Région et le Lycée avant la consultation pour le choix d'un exploitant. Techniquement, seules les prestations primaires seraient confiées à l'exploitant et directement facturées par lui à la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver ce dispositif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et de prendre les mesures nécessaires à leurs mises en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 juillet 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à l'Ecologie urbaine,
Développement durable,
Eau et Assainissement